

CHAMPIONNAT REGIONAL INTERCLUBS DES MAITRES – BASSIN DE 25 M

« CHALLENGE PATRICIA ROUSSEAU »

 	Région : Compétition d'Animation Nationale : Qualificative pour les finale nationales IC	Lieu LES SABLES D'OLONNE Piscine Centre Aqualudique Aqualonne	Bassin 25 m X 6 couloirs
	DIMANCHE 2 MARS 2025		
	CATEGORIES : compétition ouverte à tous les nageurs ayant plus de 25 ans (nés en 2000 et avant)	Compétition par équipe	
	ENGAGEMENTS : www.extranat.fr Du Mardi 18 Février au Mardi 25 Février 2025 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur Extranat lors de vos engagements.	Tarif : 80 €	
	Attention : Attention : Si le club n'a pas engagé ses nageurs et payé les engagements sur EXTRANAT avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.		

1 ^{ère} REUNION	2 ^{ème} REUNION
Echauffement : 8 h 30 – 9 h 30	Echauffement : 13 h 30
Présentation des équipes : 9 H 30 – 10 H 00	Début des épreuves : 14 h 30
10 x 50 Nage Libre	200 4 Nages Mixte
Course des remplaçants*	100 Papillon Mixte
100 Nage Libre Mixte	50 Dos mixte
50 Brasse Mixte	100 Brasse mixte
100 Dos Mixte	50 Nage Libre mixte
50 Papillon Mixte	PAUSE
400 Nage Libre Mixte	4 X 50 4 Nages mixte (2 femmes – 2 hommes)

NB : s'agissant d'une compétition par équipes, la règle des deux départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des règlements techniques de la WA.

Les épreuves de remplaçants : 50 m ou 100 m.

La ligue Régionale se réserve le droit de modifier ou de supprimer le moment de l'entracte après l'établissement du programme. Il sera spécifié sur le programme.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Etre licencié à la FFN et s'être soumis à un contrôle médical.
- Cette compétition est ouverte à tous les nageurs ayant plus de 25 ans (nés en 2000 et avant)
- La composition de l'équipe sera de 10 nageurs ou nageuses du même club.
- Nombre d'équipes illimitées par club (le comité se réserve le droit de limiter en cas de nombre trop important d'équipes. (La répartition hommes/femmes au sein des équipes est libre)
- Le programme comprend 10 épreuves individuelles + 2 relais

- Il n'y a pas de classement par catégorie d'âge.
- Les séries sont nagées au temps d'engagement, sans tenir compte ni du sexe ni de l'âge.
- Chaque concurrent participe obligatoirement à une épreuve individuelle et à un relais (la participation au relais 10 x 50 m nage libre est obligatoire).
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10X 50 Nage Libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- L'abandon, l'épreuve non nagée ou la disqualification n'entraînent pas le déclassement de l'équipe.
- Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le nageur ou le relais marquera « 0 » point.
- Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer le 10 X 50 Nage Libre avec minimum 2 hommes ou 2 femmes.

RECOMPENSES :

1 coupe aux 3 premières équipes + une médaille (à chaque nageur des 3 premières équipes)

Un « Challenge Patricia Rousseau » sera remis à l'équipe gagnante, celui-ci sera définitivement acquis au bout de 3 années consécutives ou non.

OFFICIELS : Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

FORFAIT : Se reporter aux tarifs régionaux

MODE DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DE France INTERCLUBS DES MAITRES (5 et 6 Avril 2025)

Le classement national des Interclubs sera publié le jeudi 6 mars 2025.

Mode de qualification :

- ⇒ Il y aura 5 séries dans chaque division. Donc 50 équipes en bassin de 10 lignes et 40 en bassin de 8 lignes.
- ⇒ Les 5x8 ou 5x10 premières équipes seront qualifiées dans la limite de trois équipes par club.
- ⇒ Les deux meilleures équipes du club organisateur seront qualifiées d'office aux deux dernières places de N2 quels que soient leurs rangs de qualification, ou en cas de non-participation aux poules régionales (la qualification lors d'une poule régionale n'est pas obligatoire pour l'organisateur).
- ⇒ Bien évidemment, en cas de meilleur classement que 80^e (ou 100^e) aux qualifications, c'est ce rang qui sera pris en compte. Les équipes classées ensuite jusqu'à la 200^e place sont réservistes.

La participation aux poules de qualification régionale implique une obligation de déclarer la décision de chaque équipe concernant la participation (ou pas) à la finale nationale sur l'espace extraNat de chaque club du vendredi 7 au mercredi 12 mars 2025. Cette année, une amende correspondant à un forfait non déclaré (60€ en 2025) sera appliquée à toutes les équipes n'ayant pas indiqué leur position vis-à-vis de la finale.

Se référer au spécial règlement 2025